

XXIe Festival International de théâtre scolaire francophone

STARA ZAGORA- BULGARIE

11-13 avril 2014

REGLEMENT

1. Conditions générales

1.1 Le festival est ouvert à toutes les troupes francophones de théâtre des lycées de Bulgarie et aux troupes étrangères francophones sous réserve d'acceptation de la candidature par le comité organisateur.

1.2 Les acteurs doivent obligatoirement être des jeunes francophones âgés de 14 à 19 ans.

1.3 Les troupes comprennent 7 personnes maximum, plus 1 ou 2 accompagnateurs.

1.4 Le Festival 2014 accueille 15 troupes bulgares et 7 troupes étrangères. Une seule troupe par lycée peut être inscrite.

1.5 Les inscriptions sont acceptées par ordre de réception des documents entièrement complétés et du bordereau de versement bancaire des frais d'inscription. Ces documents doivent être complétés en majuscules par souci de lisibilité.

2. Inscriptions

2.1 Les inscriptions sont closes le 20 décembre 2013.

2.2 Les établissements dont la candidature est retenue en seront avisés au plus tard le 17 janvier 2014.

2.3 Les frais d'inscription sont de 30 leva par établissement. Le règlement de ces frais devra être effectué impérativement avant le 7 février 2014.

2.4 Les frais de participation (couvrant une partie des frais d'hébergement et de nourriture) sont de 80 leva par participant, sauf pour les participants de Stara Zagora (40 leva) et de 60 € par participant pour les troupes étrangères. Le règlement de l'intégralité des frais de participation devra parvenir avant le vendredi 7 février 2014. Les sommes sont versées sur le compte de l'Alliance française de Stara Zagora à partir du 17 janvier 2014:

TITULAIRE: БФД АЛИАНС ФРАНЦЕЗ СТАРА ЗАГОРА

Banque: UNICREDIT BULBANK AD STARA ZAGORA

IBAN: BG27 UNCR 9660 1051 6740 00

BIC: UNCRBGSF

**Après le versement, un message de confirmation de paiement (avec les noms du professeur, de l'école et de la ville) doit être envoyé au comité organisateur à Stara Zagora : contacts.fits@gmail.com ;
tél./ fax : 00359 42 64 20 61.**

2.5 Une facture sera établie par l'Alliance française de Stara Zagora en échange du justificatif de paiement délivré par la banque.

2.6 Aucun remboursement des frais d'inscription et de participation ne sera effectué en cas d'annulation de la part de la troupe ou d'un participant.

3. Responsabilité

3.1 Chaque troupe doit être accompagnée d'un ou deux professeurs, responsables des élèves pendant

leur séjour à Stara Zagora. Ces professeurs doivent veiller à ce que les élèves respectent le présent règlement et le programme du Festival.

3.2 Ce règlement doit être signé par le Chef d'établissement et le(s) professeur(s) responsable(s).

3.3 Il est impératif de ne pas quitter Stara Zagora pendant toute la durée du Festival.

3.4 A leur arrivée au Festival, les professeurs doivent être en possession des autorisations parentales d'intervention médicale remplies et signées pour chaque élève mineur (cf. dossier envoyé après acceptation de la candidature de la troupe).

4. Hébergement et repas

4.1 Tous les participants au Festival sont hébergés ensemble et prennent tous les repas en commun. Ils peuvent être hébergés dans divers établissements hôteliers de la ville, en fonction de leur capacité d'accueil. Les troupes sont attendues à partir du vendredi 11 avril entre 9h et 14h au plus tard.

4.2 La possession et/ou la consommation d'alcool et de tabac sont interdites. La détention et/ou l'usage de tout produit illicite entraînent l'exclusion immédiate du Festival.

4.3 Tout accompagnateur supplémentaire vient à ses propres frais et ne pourra en aucun cas être hébergé gratuitement dans la même chambre que d'autres participants.

5. Spectacles et ateliers

5.1 Les horaires et les ordres de passage prévus par le comité organisateur ne sont pas modifiables et doivent être respectés.

5.2 La durée des représentations doit être comprise entre 15 et 20 minutes. Des pénalités seront appliquées aux troupes qui ne respectent pas cette clause. Les besoins techniques doivent être les plus modestes possibles, la possibilité de répéter n'étant pas assurée par les organisateurs.

5.3 Chaque troupe remettra un texte de présentation de son spectacle (durée maximale 2 minutes) au comité organisateur dès son arrivée. Ce texte sera lu avant chaque représentation par un membre du comité organisateur.

5.4 Si une soirée d'ouverture est organisée, chaque troupe se présentera sur scène de la manière de son choix dans sa langue maternelle (3 minutes maximum).

5.5 Les participants sont tenus de respecter le bon déroulement des spectacles et des ateliers. Le silence est de rigueur, la nourriture est interdite, les téléphones doivent être éteints.

5.6 Chaque troupe doit quitter les coulisses avec son décor sans bruit, après sa représentation.

5.6 Il est recommandé de ne rien laisser dans les coulisses.

5.8 La participation aux activités (spectacles, ateliers) est obligatoire.

6. Concours

6.1 La troupe bulgare gagnante de l'édition 2013 présentera la pièce ayant remporté le Masque d'or 2013 hors compétition lors du festival. Le lycée peut également présenter un nouveau spectacle pour l'édition 2014 à condition que les participants soient différents.

6.2 Les prix sont un Masque d'or pour le premier prix, un Masque d'argent pour le second prix et un Masque de bronze pour le troisième prix, un Masque d'or sera attribué à la meilleure troupe étrangère. Le prix du meilleur acteur et le prix de la meilleure actrice, du jeune espoir, ainsi que d'autres prix, seront aussi décernés.

6.3 La troupe lauréate du Masque d'or 2014 gagne une participation à un festival.

6.4 La remise des prix aura lieu officiellement le dimanche 13 avril 2014 en fin de matinée. Toutes les troupes doivent être présentes en costumes à 9h30 pour la photo. Chaque comédien recevra une attestation de participation.

Signature du Chef d'établissement
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du/des professeur(s) responsable(s)
précédée de la mention « lu et approuvé »